



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____
Dossier complet le : ____/____/____
N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'une unité de valorisation de métaux nobles et spéciaux.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)
_____	_____

2.2 Personne morale

Dénomination AEROMETAL	Raison sociale AEROMETAL
N° SIRET 3 9 0 9 2 4 9 1 8 0 0 0 1 9	Type de société (SA, SCI...) SASU
Représentant de la personne morale : <input checked="" type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom MAILLET	Prénom(s) Clarisse

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a) ICPE soumises à autorisation	Le projet de la société AEROMETAL est soumis : - au régime de l'Autorisation au titre des rubriques 2718 et 2790 ; - au régime de la Déclaration avec Contrôle Périodique au titre des rubriques 2564-2, 2791 et 2795 ; - au régime de la Déclaration au titre de la rubrique 4715.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société AEROMETAL prévoit la construction d'une unité de valorisation de métaux nobles et spéciaux sur un terrain de la Zone d'Aménagement Concertée SaôneOr 2 de la commune de Virey-le-Grand.
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment industriel abritant des activités de tri, valorisation et stockage de déchets métalliques issus des rebuts de production des industries aéronautiques, pétrochimiques et de la Défense.

Le bâtiment d'une emprise de 9540 m² comprendra une zone d'activité (tri, stockage, découpe, broyage, dégraissage de déchets de métaux incombustibles dangereux et non dangereux), une zone de bureaux et locaux sociaux et une zone de locaux techniques (cf. Annexe 8).

Une zone de stockage extérieure de métaux en casiers bétons sous stockage couvert ouvert d'une surface de 740 m² sera également prévue sur la face Sud.

Une installation de panneaux photovoltaïques sera installée en toiture et sous forme d'ombrières sur les parkings. L'énergie produite par cette installation sera stockée sous la forme d'hydrogène à l'aide d'une installation de conversion de l'électricité en hydrogène par électrolyse.

4.2 Objectifs du projet

La société AEROMETAL prévoit une augmentation de son activité de valorisation de métaux nobles et spéciaux.

Les locaux actuels situés à Gergy ne permettront pas d'absorber cette augmentation de l'activité.

La société AEROMETAL souhaite donc construire un nouveau bâtiment industriel sur la commune de Virey-le-Grand.

La relocalisation des activités sur la commune de Virey-le-Grand permettra à la société de conserver ses employés dans le même bassin d'emploi et d'implanter son activité sur un terrain adapté à de futures extensions.

Le site existant de la société AEROMETAL sera remis à la vente et fera l'objet d'une cessation d'activité ICPE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront :

- Une phase de terrassement pour la préparation de la plateforme, accompagnée de travaux de voiries et réseaux divers ;
- Une phase de construction du bâtiment.

Le projet ne fera pas l'objet de travaux de démolition et de dévoiement de réseaux.

La durée de travaux est estimée à 8 à 12 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les installations seront dédiées à des activités de valorisation de métaux nobles et spéciaux (activités de stockage et administratives associées).

Les installations seront construites conformément aux arrêtés des 09/04/19, 06/06/18, 23/11/11, 23/12/11 et 12/02/98 relatifs aux ICPE soumises à déclaration au titre des rubriques 2564, 2718, 2791, 2795 et 4715 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les installations comprendront principalement :

- une zone accueillant les activités de tri, valorisation et stockage d'une surface d'environ 8 200 m² ;
- de locaux techniques ;
- une zone de stockage intérieure pour les palettes et les caisses plastiques ayant contenu les métaux ;
- une zone de stockage extérieure de métaux en casier béton sous auvent d'une surface de 740 m² ;
- un bâtiment administratif d'une surface de 600 m² ;
- une unité de production d'énergie photovoltaïque couplée à une installation de production et de stockage d'hydrogène ;
- de parkings pour le stationnement des véhicules légers (environ 30 places) ;
- de voiries pour une surface d'environ 4 740 m².

Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels aqueux et atmosphériques notables.

Les installations induiront uniquement des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme.

Demande d'autorisation environnementale unique au titre du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'emprise du projet	26 850 m ²
Emprise du bâtiment projeté	9540 m ²
Voiries et parking (30 places)	4740 m ²
Espaces verts	12 570 m ²
Quantité maximale de déchets non dangereux / dangereux stockée	600 t (DND) / 180 t (DD)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue de l'Argentique

Lieu-dit : ZAC SaôneOr 2

Localité : Virey-le-Grand

Code postal : 7 1 5 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 5 2 ' 0 4 " E Lat. : 4 6 ° 5 0 ' 0 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe en zone 1AUXs (Zone à urbaniser structurante pour des activités à dominante industrielle et logistique) du PLUi du Grand Chalon.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les terrains d'implantation projetés par la société AEROMETAL sont intégrés dans le périmètre de la ZAC Saôneor 2 de la commune de Virey-Le-Grand.

La ZAC Saôneor 2 a fait l'objet d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau en mai 2020 conformément aux articles L-214-1 et suivant le Code de l'Environnement (rubrique 2.1.5.0).

La ZAC a également fait l'objet d'une demande de permis d'aménager comprenant une étude d'impact sur l'environnement en date de Septembre 2020.

L'aménagement de la ZAC Saôneor 2 a été autorisé par l'arrêté préfectoral n°2021-0138-DDT en date du 2 juillet 2021.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche "Plaines et Val de Saône entre Chalon-sur-Saône et Verdun-sur-le-Doubs" se trouve à 2,3 km du site d'implantation. La ZNIEFF de type II la plus proche "Forêts et étangs de Marlou, Chagny et Gergy" se trouve à 2,6 km du terrain d'implantation (cf. Annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Virey-le-Grand n'est ni concernée par le PPBE de la Saône-et-Loire ni par le PEB de l'aérodrome de Chalon / Champforgeuil.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides a été réalisé par la société ECR Environnement en septembre 2020 dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC SaôneOr 2. Selon les observations de ce diagnostic, aucune zone humide ne se trouve sur les terrains d'implantation projetés. La zone humide la plus proche se trouve à 300 m au Nord-Ouest et correspond au bassin de rétention de la ZAC.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Virey-Le-Grand est concernée par deux servitudes relatives aux installations classées liées aux installations SEVESO Seuil Haut des sociétés SOBOTRAM et GENERAL ELECTRIC WATER.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces servitudes ont été instituées par l'arrêté préfectoral n° 2015077-0006 en date du 18 mars 2015. Le terrain d'implantation du projet de la société AEROMETAL n'entre pas dans les périmètres liés à ces servitudes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'étude d'impact sur l'environnement réalisée en septembre 2020, aucune pollution n'a été relevée sur le terrain d'implantation.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire) se situe à 6 km (cf. Annexe 7).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation en eau via le réseau d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation projetés sont intégrés dans le périmètre de la ZAC Saôneor 2 qui sont considérés comme terrains viabilisés.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains de la ZAC ont fait l'objet d'une étude d'impact. Les impacts sur les habitats, la faune et la flore ont été pris en compte à cette occasion. A ce titre, le projet respectera les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de la ZAC.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation projetés sont intégrés dans le périmètre de la ZAC Saôneor 2 qui sont considérés comme des surfaces cessibles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Virey-Le-Grand est concernée par deux servitudes relatives aux installations classées constituant une menace pour la sécurité et salubrité publique liées aux installations SEVESO Seuil Haut des sociétés SOBOTRAM et GENERAL ELECTRIC WATER. Ces servitudes ont été instituées par l'arrêté préfectoral n° 2015077-0006 en date du 18 mars 2015. Le terrain d'implantation du projet de la société AEROMETAL n'entre pas dans les périmètres liés à ces servitudes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic quotidien projeté se situera autour d'environ 30 véhicules légers / jour et 7 poids-lourds / jour. Les impacts de la redynamisation et de l'extension de la ZAC en terme de trafic ont été pris en compte dans l'étude d'impact de septembre 2020.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation des véhicules sur le site et les opérations de chargement / déchargement seront à l'origine d'émissions sonores. Ces opérations seront réalisées en journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations respecteront les valeurs limites définies par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets entrant sur le site sont des déchets métalliques provenant de l'industrie. Ils n'engendreront pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses des installations seront induites par les éclairages de sécurité (dirigés vers le sol).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets uniquement d'eaux pluviales de toiture et voiries (après pré-traitement par dégrillage, dessablage et passage par une séparateur d'hydrocarbures) et d'eaux usées domestiques.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux pluviales de toiture dans le réseau collectif. Rejet des eaux usées dans le réseau d'eaux usées domestiques. Infiltration des eaux pluviales de voiries après pré-traitement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations induiront la production de déchets industriels banals, de déchets de bureaux, de déchets assimilables à des déchets ménagers et de déchets de maintenance. Des déchets dangereux seront produits (huiles d'usinage issues du dégraissage, filtres usagés, résidus de lavage, etc.). Ces déchets seront collectés et traités par une entreprise spécialisée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant intégré dans le périmètre d'une ZAC, l'impact sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager est faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation projetés sont intégrés dans le périmètre de la ZAC SaôneOr 2 dont la vocation est d'accueillir des installations et activités telles que celles projetées par la société AEROMETAL.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets cumulés du projet de la société AEROMETAL avec les autres projets éventuels au niveau de la ZAC SaôneOr 2 ont été pris en compte dans le cadre de l'étude d'impact du projet d'extension de la ZAC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La ZAC Saôneor 2 a fait l'objet d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau en mai 2020 conformément aux articles L-214-1 et suivant le Code de l'Environnement (rubrique 2.1.5.0).

La ZAC a également fait l'objet d'une demande de permis d'aménager comprenant une étude d'impact sur l'environnement en date de Septembre 2020.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures de réduction des risques sont présentées de manière détaillée dans le rapport de spécifications environnementales joint en Annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés, le projet n'aura pas d'impact notable sur l'environnement (cf. Rapport de spécifications environnementales en Annexe 8).

Le projet pourrait en conséquence être dispensé d'une évaluation environnementale.

Il est à noter que le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique. A cette occasion, une étude d'incidence environnementale complète sera réalisée et le projet sera soumis à enquête publique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Rapport de spécifications environnementales	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MAILLET

Prénom Clarisse

Qualité du signataire Directeur Général

À Gergy

Fait le 02/03/2023



Signature du (des) demandeur(s)

AEROMETAL S.A.S

Z.A. du Bourg - Rue du Pré de la Mare - 71590 GERGY

Tél. 03 85 98 98 98 - E-Mail : aerometal@wanadoo.fr

Fax 03 85 91 62 82 - Site internet : www.aerometal.fr

